



SAINT-GEORGES D'OLÉRON

N/Réf : DR/TD/06.26

Direction Générale des Services

Objet : Marché couvert de Chéray

Vacance du lot n° 7

AVIS DE PUBLICITÉ

L'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose :

« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

En application de cet article, la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON porte à la connaissance des candidats potentiels, la vacance de l'emplacement n° 7 du marché couvert de CHÉRAY au 1^{er} juillet 2026 de même que la manifestation d'intérêt spontanée réceptionnée par la commune le 9 juin 2026 par la société « Monsieur Bastien CLARINARD », entrepreneur individuel, ostréiculteur et mytiliculteur de son état (N° de SIREN : 491 775 136 / N° de SIRET : 491 775 13600022) en activité à LA SAURINE 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, demeurant 68 chemin des pins - DOMINO - 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, pour y poursuivre une activité de vente au détail d'huîtres et de moules.

Toute autre manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée avant la date du 9 juillet 2026 par pli recommandé avec accusé de réception comportant les pièces suivantes :

- Projet d'exploitation (type de commerce, mode d'exploitation)
- Volet professionnel et social :
 - déclaration au centre de formation des entreprises (CFE)
 - déclaration INSEE comportant le numéro SIRET
 - 1 extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois (K-bis)
 - pour les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels, tout document attestant de cette qualité
- Volet fiscal :
 - copie de la déclaration fiscale
 - 1 certificat d'inscription à la contribution économique territoriale (CET)
- Assurance :
 - attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'exercice de l'activité sur les marchés
- Trois derniers bilans ou bilan prévisionnel d'exploitation
- Nature et montant des investissements programmés

La décision d'attribution de l'emplacement n° 7 sera prise avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2026.

Nota : montant (part fixe) du loyer annuel exigible pour 2026 pour ce box de 9 m² de 1 539,00 €.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 9 juin 2026.

**La maire,
Dominique RABELLE**

